



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Système de santé en Guyane

Question au Gouvernement n° 2260

Texte de la question

SYSTÈME DE SANTÉ EN GUYANE

M. le président. La parole est à M. Gabriel Serville.

M. Gabriel Serville. Madame la ministre des solidarités et de la santé, en avril 2017, la Guyane sortait du plus gros mouvement social de son histoire. Dans la foulée, les personnels du centre hospitalier de Cayenne entamaient une grève de soixante-quatorze jours pour exiger des moyens susceptibles de sortir le territoire de son indigence en matière d'infrastructures de santé publique.

De cette mobilisation ont découlé plusieurs engagements du Gouvernement, dont celui de construire des hôpitaux à Maripasoula et à Saint-Georges de l'Oyapock, d'une part, et, d'autre part, celui de transformer le centre hospitalier Andrée-Rosemon, le CHAR, en centre hospitalier universitaire. Cette revendication locale date de 2001.

Or, après que le Président de la République a lui-même enterré les projets d'hôpitaux de Maripasoula et de Saint-Georges, voilà que, par la voix de votre collègue Adrien Taquet, vous enterrez à votre tour l'engagement de doter la Guyane d'un CHU.

Ce faisant, madame la ministre, c'est la sincérité de l'engagement de l'État en Guyane que l'on remet en cause. La situation est gravissime, car la santé ne se marchande pas. Allez-vous donc profiter de la mise en œuvre de l'ordonnance qui revoit les missions des agences régionales de santé afin de placer au cœur de vos préoccupations l'objectif de préfiguration d'un CHU en Guyane ? Notre détermination commune peut réenchanter le système de santé !

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

M. Adrien Taquet, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé. Monsieur le député, je vous rejoins quand vous dites que la santé ne se marchande pas. Mais elle ne peut pas non plus se satisfaire d'approximations.

Je vous rejoins aussi sur le fait que les hôpitaux publics de Guyane et leur développement nécessitent toute l'attention de l'État. Et c'est bien la raison pour laquelle environ 50 millions d'euros d'aides exceptionnelles ont été versés, entre 2016 et 2018, au centre hospitalier de Cayenne, sans compter la revalorisation des dotations que nous lui avons octroyée à titre définitif, et qui atteint 9 millions d'euros.

Concernant la création du CHU, force est de constater que les conditions ne sont pas réunies. Une telle perspective ne saurait en effet être envisagée si nous ne construisons pas certains fondamentaux au préalable.

Nous devons ainsi constituer sur place un environnement suffisamment attractif pour intéresser les professionnels médicaux désireux de s'investir dans un exercice hospitalier de haut niveau, et c'est précisément en ce sens que nous poursuivons nos efforts. À cet égard, je peux vous assurer que le ministère soutient pleinement le développement, sur le plan local, des missions qui font du centre hospitalier de Cayenne un établissement de référence en Guyane. En témoignent les programmes de recherches sur les maladies infectieuses menés en lien avec l'UFR de médecine de Guadeloupe, ou le projet de construire à Cayenne un grand bâtiment dédié à la recherche.

Concernant la coopération entre les hôpitaux destinée à renforcer l'offre sanitaire, vous savez qu'un groupement hospitalier de territoire – GHT – est en place depuis le début de l'année. C'est le plus grand de notre pays puisqu'il regroupe les hôpitaux publics de Cayenne, de Kourou – transformé récemment en hôpital public – et de Saint-Laurent-du-Maroni. Il nous remonte depuis le terrain que ces hôpitaux s'entraident et partagent leurs ressources médicales : ils s'envoient mutuellement des renforts et assurent l'orientation des patients. Cette approche groupée leur permet de nouer des partenariats extérieurs, comme avec la Martinique s'agissant de la cardiologie interventionnelle.

Les spécificités de chaque territoire et de chaque hôpital sont donc mieux comprises et mieux respectées. On peut dire aujourd'hui que le GHT est une réussite, notamment grâce à l'intelligence des professionnels, que je salue ici. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

M. le président. La parole est à M. Gabriel Serville.

M. Gabriel Serville. Monsieur le secrétaire d'État, votre approche comptable fera certainement le bonheur des 4 000 patients qui sont évacués chaque année vers les Antilles ou vers la métropole, de ceux qui souffrent lorsqu'ils sont en ambulatoire en France hexagonale ou de toutes les personnes à qui notre système de santé inspire désormais de la défiance – sans même parler de nos compatriotes amérindiens qui meurent empoisonnés dans l'indifférence la plus totale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR et FI.*) Il ne s'agit pas d'approximations : certes, il y a eu des rattrapages, mais ils demeurent insuffisants, et c'est pourquoi j'affirme qu'il faut anticiper. (Mêmes mouvements.)

M. Jean-Paul Lecoq. Il a raison !

Données clés

Auteur : [M. Gabriel Serville](#)

Circonscription : Guyane (1^{re} circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2260

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (M. le secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [9 octobre 2019](#)